

LYCEE JEAN DE PANGE
16 rue du lycée
BP 61119
57216 Sarreguemines Cedex

Objet : Marché de fourniture de pain pour l'année scolaire 2019/2020

Pouvoir adjudicateur : Lycée Jean de Pange, représenté par le Proviseur,

Nature de la procédure employée : Marché à Procédure adaptée en application de l'article 28 II du code des marchés publics.

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné, contractant unique engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom de "titulaire"

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée :

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

- M'ENGAGE, sans réserve, à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE - DESCRIPTION

2.1 Objet

Le présent marché a pour objet :

- 110 000 petits pains 30 grammes (+/- 20%)
- 5 000 pains kebab et pains hamburger (+/- 20%)
- 600 baguettes (+/- 20%)

2.2 Hygiène

Conditionnement dans des sacs ou bacs propres (norme HACCP)

ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHE - DELAIS DE LIVRAISON

Le marché est conclu pour la période du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Livraisons : chaque matin, au plus tard pour 10h30, hors congés scolaires et jours fériés.

ARTICLE 4 – MONTANT DE L'OFFRE

4.1 Montant de l'offre

Marché à prix unitaire

Le montant du marché est de :

- | | |
|--|-------|
| - 110 000 petits pains 30gr (+/- 20%) au prix unitaire de | € TTC |
| - 5 000 pains kebab et pains hamburger 100gr (+/- 20%) au prix unitaire de | € TTC |
| - 600 baguettes (+/- 20%) au prix unitaire de | € TTC |

Montant € HT :

TVA au taux de 5,5 % - montant en €

Montant € TTC

Montant € TTC (en lettres)

ARTICLE 5 – REGLEMENT DES COMPTES - AVANCES

5.1 Délai de paiement

Le délai maximum de paiement est de 30 jours, à compter de la production de la facture mensuelle.

5.2 Règlement

Virement administratif établi à l'ordre du titulaire (joindre impérativement les RIB)

DESIGNATION DU FOURNISSEUR

Fait en deux exemplaires dont un à nous retourner.

À Le

Mention manuscrite “*Lu et approuvé*” et signature du fournisseur :

ARTICLE 6 - APPROBATION DU MARCHE

6.1 Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus.

Montant du marché Hors taxe :

Montant de la TVA : (Taux : 5,5 %)

Montant du marché TTC :

Montant en lettres (en T.T.C.) :

6.2 Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

À SARREGUEMINES

Le

Le Proviseur

C. FREYERMUTH